



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Désignation

Raison sociale : HYPREVIA FORMATION
 Forme juridique : SARL
 Siège social : PA Kerguilloten 56920 NOYAL-PONTIVY
 SIRET : 444 756 472 000 31
 Numéro de déclaration d'activité : 53 56 07 487 56
 Téléphone : 02 97 38 19 51
 Courriel : direction@hypreviaformation.com
 TVA intracommunautaire : FR90444756472

Article 2 - Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente :

- Régissent les rapports entre HYPREVIA FORMATION, et son Client, personne physique ou morale, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document.
- Sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.
- S'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle inter-entreprises ou intra-entreprise organisées par HYPREVIA FORMATION. **Celles-ci ne visent pas les formations réalisées par l'intermédiaire du Compte Personnel de Formation (CPF).**

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse d'HYPREVIA FORMATION. Le Client déclare les accepter sans réserve.

Le seul fait de signer une 'convention' ou 'contrat' de formation établi par HYPREVIA FORMATION implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV ainsi qu'au règlement intérieur de l'organisme de formation.

Article 3 - Nature des prestations

L'Organisme conçoit et dispense des formations professionnelles dans les domaines suivants :

- Sécurité au travail (domaines : Industrie Bâtiment Commerce / Sanitaire et Social),
- Hygiène et qualité,
- Métiers de la viande.

L'ensemble des formations proposées par HYPREVIA FORMATION sont consultables en ligne sur notre site internet (www.hypreviaformation.com).

Les actions de formation assurées par HYPREVIA FORMATION entrent dans le champ de l'article L.6313-1 du Code du Travail.

La définition des prestations et les modalités de leur exécution sont précisées dans la convention de formation.

Chaque formation fait l'objet d'un programme précisant :

- les objectifs pédagogiques ;
- les prérequis ;
- la durée ;
- les moyens pédagogiques et techniques ;
- les modalités d'évaluation ;
- les conditions de délivrance des attestations et certificats

Article 4 - Définitions

- **Client** : Personne physique ou morale qui contractualise pour son propre compte ou celui d'autres personnes telles que ses salariés, des prestations de formation auprès d'HYPREVIA FORMATION.
- **Stagiaire** : Personne issue du client et participant à la formation commandée.
- **Stages inter-entreprises** : Stages du catalogue réalisés dans les locaux d'HYPREVIA FORMATION ou dans des locaux mis à disposition d'HYPREVIA FORMATION.
- **Stage intra-entreprise** : stage réalisé sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : Conditions Générales de Vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : Opérateur de Compétences chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- **Contrat de formation** » désigne le contrat conclu entre HYPREVIA FORMATION et le Client personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais.
- **Convention de formation** » désigne le contrat conclu entre HYPREVIA FORMATION et le CLIENT entreprise.

Article 5 – Contractualisation et modalités des formations

5.1 Inscription

L'inscription à une formation professionnelle peut s'effectuer par téléphone au 02 97 38 19 51 ou par courriel à l'adresse : contact@hypreviaformation.com (par l'employeur du (des) participant(s) ou le participant s'inscrivant pour son propre compte).

La demande doit comporter :

- Le titre de l'action de formation et sa référence,
- les dates de la session choisie,
- les nom(s) et prénom(s) du ou des participants,
- toutes les informations justifiant des prérequis permettant l'accès à la formation du ou des participants,
- les coordonnées précises de l'entreprise (adresse, téléphone, numéro SIRET, Code NAF, N° TVA Intracommunautaire, nom et coordonnées du ou des contact(s)),
- le destinataire de la facture et ses coordonnées.

Dans le cas où le Client sollicite son Opérateur de Compétences (ci-après « OPCO ») pour le financement de sa formation, l'accord de l'organisme gestionnaire des fonds de formation du Client doit être transmis avec la demande. A défaut, l'intégralité du montant de la prestation de formation ainsi que les frais engagés sont pris en charge par le Client.

5.2 Proposition et convention/contrat

La demande, qui peut donner lieu le cas échéant à la réalisation d'un entretien exploratoire afin de valider l'adéquation de la formation avec le besoin, doit être formalisée par la suite au moyen d'une proposition et d'une convention/d'un contrat de formation signés(s) par le Client (une personne habilitée sein de la structure commanditaire le cas échéant).

Sauf stipulation contraire dans la proposition de formation, la durée de validité des propositions d'HYPREVIA FORMATION pour les stages catalogues ou hors catalogue est de 60 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

A charge pour le responsable de l'inscription de retourner dûment signées la proposition et la convention/le contrat avant le début de la formation.

5.3 Convocation

Dès réception, une confirmation tenant lieu de convocation est adressée par mail au responsable de l'inscription indiqué dans la demande, accompagnée du programme précisant les dates, lieu et horaires, d'un plan d'accès et du livret d'accueil d'HYPREVIA FORMATION.

Pour les actions de formation intra-entreprise, une convocation unique, mentionnant l'ensemble des participants, peut être expédiée à l'adresse e-mail du Client indiquée dans la demande

5.4 Modalités des formations

Horaires et accueil :

- Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.
- Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations qui ont lieu dans les locaux d'HYPREVIA FORMATION à Noyal-Pontivy se déroulent de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux d'HYPREVIA FORMATION accueillent les stagiaires de 08h15 à 17h30.
- Pour les formations qui se déroulent en entreprise, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

Descriptif et programme des formations : Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Intervention : HYPREVIA FORMATION se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

5.4 Justificatifs et livrables

A l'issue de la formation, HYPREVIA FORMATION remet une attestation de formation au stagiaire.

A l'issue de la session de formation, les documents post-formation (titre, certificat, facture) sont adressés au Client ou à l'OPCO par e-mail.

La fiche qualité peut être fournie au client, à sa demande.

Article 6 - Propriété intellectuelle

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à HYPREVIA FORMATION et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations d'HYPREVIA FORMATION ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable de l'HYPREVIA FORMATION.

Article 7 - Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver confidentielles les informations échangées entre elles dans le cadre de la préparation, la transmission et l'exécution du contrat. En conséquence, chaque partie s'engage à ne pas divulguer, céder, transmettre de quelque façon que ce soit et pour quelque fin que ce soit autre que l'objet du contrat, les informations notamment confidentielles qu'elle pourrait obtenir dans le cadre de l'exécution du contrat, sans le consentement préalable, écrit et exprès de l'autre partie.

Article 8 – Protection des données personnelles - RGPD

8.1 Conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, HYPREVIA FORMATION, en tant que responsable de traitement : traite les données d'identification du stagiaire, du Client ainsi que de la personne en charge du suivi administratif au sein de la structure commanditaire : nom, prénom, civilité, fonction, numéro de téléphone professionnel, adresse électronique professionnelle

8.2 Responsable du traitement – Finalités – Bases légales

Conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, HYPREVIA FORMATION en tant que responsable de traitement, collecte et traite les Données à Caractère personnel des Personnes Concernées :

1) Sur la base de de l'exécution des CGV :

- Gérer et contrôler la participation des stagiaires aux Formations ;
- Exécuter les CGV et traiter les commandes ;
- Gérer et mettre à disposition les formations ;
- Traiter et suivre les règlements effectués par le commanditaire ou la structure commanditaire le cas échéant.

2) Sur la base de l'intérêt légitime d'HYPREVIA FORMATION de répondre aux critères du référentiel national Qualité "Qualiopi" concernant les Formations proposées aux stagiaires :

- Mesurer l'adéquation de la formation avec le profil des stagiaires via un questionnaire de positionnement et de recueillir les attentes
- Mesurer l'atteinte des objectifs professionnels et la satisfaction des stagiaires suite à leur participation à une formation ;

3) Sur la base de l'intérêt légitime d'HYPREVIA FORMATION, dans le cadre de la loi du 2 août 2021 relatif à la mise en place du Passeport de Prévention, de renseigner via Mon Compte Formation les compétences acquises par les titulaires lors des formations dispensées en santé et sécurité au travail, pour le compte d'un employeur.

4) Sur la base de son intérêt légitime de défense de ses droits et intérêts :

- Gérer les contentieux relatifs à l'exécution des CGV et à la réalisation des formations ;

5) Sur la base de l'intérêt légitime d'HYPREVIA FORMATION de gérer et de développer ses relations avec sa clientèle :

- Réaliser de la prospection commerciale pour informer sur les nouveaux produits ou les changements de produits existants

8.3 Destinataires des Données à Caractère Personnel

Les Données à Caractère Personnel sont destinées à HYPREVIA FORMATION et seront communiquées, pour tout ou partie des finalités susvisées et conformément au CGV, aux :

- collaborateurs d'HYPREVIA FORMATION intervenant dans le cadre de la commande, la réalisation et les règlements des formations;
- aux partenaires, ou tiers intervenant pour l'exécution des prestations concernées.
- toute autorité administrative, judiciaire, ou de contrôle qui bénéficie d'un droit de communication fondée sur une disposition législative dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire française ou européenne, à leur demande.

8.4 Durées de conservation des Données à Caractère Personnel

Les données à caractère personnel sont conservées par HYPREVIA FORMATION pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités précisées ci-dessus, augmentée le cas échéant des durées de prescription légales et réglementaires françaises et européennes.

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque participant que : des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par HYPREVIA FORMATION aux fins de réalisation, de suivi de la formation, de gestion du Passeport Prévention ; conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, un courrier précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à HYPREVIA FORMATION.

Le CLIENT est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le participant et auxquelles il aura eu accès.

Article 9 - Responsabilité

HYPREVIA FORMATION s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité d'HYPREVIA FORMATION ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive d'HYPREVIA FORMATION.

HYPREVIA FORMATION n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client. HYPREVIA FORMATION ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité d'HYPREVIA FORMATION, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

HYPREVIA FORMATION déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

Article 10 - Annulation par le client

Toute demande d'annulation peut être faite par le client, sans frais et avec remboursement des sommes payées, si cette annulation parvient à HYPREVIA FORMATION, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : BP 29 56920 NOYAL-PONTIVY, au moins 10 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

Dans le cas d'une commande pour un stage inter-entreprises, pour toute annulation par le client reçu moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation ou en cas d'absence du stagiaire inscrit, la totalité des frais d'inscription sera retenue à titre d'indemnité forfaitaire. Toute formation commencée est due en totalité.

Dans le cas d'une commande pour un stage intra-entreprise, pour toute annulation de la commande par le client reçue :

- avant les 10 jours ouvrés précédents le début de la formation, 30% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- dans les 10 jours ouvrés, 50% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- dans les 5 jours ouvrés, 100% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Par ailleurs, si un coût de préparation était prévu avant l'animation du stage, ce dernier restera à la charge du client.

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire. Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical.

Article 11 - Annulation par HYPREVIA FORMATION

HYPREVIA FORMATION se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son consultant formateur,...) sans dédommagements, ni pénalités versés au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

HYPREVIA FORMATION ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Article 12- Tarifs

12.1 Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. L'ensemble des prestations de formation professionnelle d'HYPREVIA FORMATION étant soumis à TVA conformément aux dispositions de l'article 261-4 du CGI, tous nos prix sont à majorer de la TVA au taux en vigueur (20%).

Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

12.2 Sauf disposition contraire dans le contrat, les livrables sont fournis exclusivement par voie numérique. Toute demande de remise sous forme papier sera facturée suivant le tarif prévu dans le contrat qui ne saurait être inférieur au tarif forfaitaire de 50 € HT par exemplaire demandé par le Client.

Article 13 - Conditions de Paiement

Toutes les factures émises par HYPREVIA FORMATION sont payables comptant et sans escompte, à réception de la facture. Le règlement du coût total de la formation est effectué par tous moyens

Tout retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit le paiement d'intérêts de retard au taux de 1% par mois de retard.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. HYPREVIA FORMATION se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Dans la mesure où HYPREVIA FORMATION édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Article 14 - Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement lors de sa demande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si HYPREVIA FORMATION n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Article 15 - Conditions restrictives

HYPREVIA FORMATION se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Article 16- Dispositions finales

16.1 Cessibilité

Les obligations et droits résultant des conditions générales et de tout contrat sont incessibles par l'une ou l'autre des parties et ce à quelque titre et sous quelque modalité que ce soit sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie. Néanmoins, chaque partie pourra librement transférer tout contrat dans le cadre d'opérations purement intragroupe, au bénéfice exclusivement de toute société existante ou à créer appartenant au même Groupe auquel est rattachée la partie.

16.2 – Indépendance des clauses

Dans le cas où l'une des dispositions des conditions générales viendrait pour quelque raison que ce soit à être invalidée ou inapplicable, les autres dispositions continueraient à s'appliquer en l'état. Les parties s'engagent à renégocier sans délai ladite disposition invalide ou inapplicable, dans l'esprit des présentes conditions, aux fins de procéder à son remplacement, en conformité avec les lois applicables.

16.3 – Traitement des réclamations

Une procédure relative au traitement des réclamations a été mise en place au sein d'HYPREVIA FORMATION. Cette procédure est mise à la disposition de tout intéressé sur demande adressée à l'adresse suivante : direction@hypreviaformation.com

16.4 – Litige

Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation française. Pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou son exécution, les parties acceptent de se soumettre à la juridiction des Tribunaux de Lorient.

16.5 Divers

La présente version des conditions générales annule et remplace tout accord, conditions générales, contrat quelconque qui aurait été conclu entre les parties antérieurement aux présentes pour un objet similaire. La présente version est accessible sur le site hypreviaformation.fr.

Un besoin ? une question ?

Contactez-nous :

 **02 97 38 19 51**